Comité plénier

Réunion ordinaire

Procès-verbal

le jeudi 13 août 2026
18 h 30

PRÉSENTS	M. Georges R. Savoie, maire M. Philippe Allain, maire-adjoint Mad. Albertine Savoie, conseillère M. Michael Comeau, conseiller M. Mathieu Robichaud, conseiller
AUTRES	M. Denis Poirier, directeur général Mad. Jessica Robichaud MacKnight, greffière municipale
ABSENT	M. Denis Doiron, conseiller

1. Ouverture de la séance

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion à 18h33.

2. Relevé des présences

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. Michael Comeau
Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que l'ordre du jour de la réunion ordinaire du Comité plénier du 13 août 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Maire :

Greffière :

4. Déclaration de conflit d'intérêt.

Aucune déclaration.

5. Lecture et adoption des procès-verbaux.

5.1 Procès-verbal du 2 juillet 2026.

5.2 Procès-verbal du 16 juillet 2026

Proposé par Mad. Albertine Savoie
Appuyé par M. Mathieu Robichaud

Que les procès-verbaux des réunions du 2 juillet et du 16 juillet 2026 du Comité plénier soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

5.3 Suivi des procès-verbaux

5.3.1 Demande de don pour la pièce de théâtre - Société culturelle Nigawouek

Proposé par Mad. Albertine Savoie
Appuyé par M. Mathieu Robichaud

Que le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter de remettre un don de 5 000 $ à la Société culturelle Nigawouek afin de contribuer au soutien de la présentation de la pièce de théâtre intitulée "*D'où viens-tu, Marie-Rose?"*

Le don sera versé selon les modalités suivantes :

- Une somme de 4 000 $ sera versée maintenant en 2026;
- Si un surplus budgétaire est disponible à la fin de l'année 2026, le solde de 1 000 $ sera versé à la Société culturelle Nigawouek à ce moment;
- Advenant qu'aucun surplus budgétaire ne soit disponible à la fin de l'année 2026, le solde de 1 000 $ sera versé en 2027.

ADOPTÉ

Maire :

Greffière :

Proposé par Mad. Albertine Savoie
Appuyé par M. Michael Comeau

Que le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter qu'une lettre soit envoyée à la Société Culturelle Nigawouek afin qu'une rencontre soit organisée avec la Société Culturelle Nigawouek et la municipalité à l'automne 2026 pour discuter de l'élaboration éventuelle d'une politique culturelle visant notamment à soutenir les initiatives culturelles locales afin de leur faciliter l'accès à des programmes de subvention et de financement.

ADOPTÉ

5.3.2 Mise à jour et révision de l'arrêté No. 07-2026 Arrêté de construction de Neguac.

Les membres du Comité plénier ont reçu à nouveau une copie de l'arrêté no 07-2026 Arrêté de construction de Neguac, lequel est prévu pour adoption lors de la réunion ordinaire du conseil municipal du 20 août 2026.

Le directeur général souhaite s'assurer que tous les membres comprennent le contenu de l'arrêté avant son adoption.

Les membres sont invités à faire part de toute question, préoccupation ou recommandation concernant cet arrêté avant la réunion du conseil municipal.

Les membres ont également été informés que cet arrêté fait référence à l'arrêté de zonage, qui est prévu pour une première et une deuxième lecture lors de la réunion ordinaire du conseil municipal du 20 août 2026.

5.3.3 Mise à jour de l'arrêté No. 41-2026 Arrêté concernant les colporteurs et les marchands ambulants.

Les membres du comité plénier ont reçu à nouveau une copie de l'arrêté no 41-2026 Arrêté concernant les colporteurs et les marchands ambulants, lequel est prévu pour adoption lors de la réunion ordinaire du conseil municipal du 20 août 2026.

Le directeur général souhaite s'assurer que tous les membres comprennent le contenu de l'arrêté avant son adoption.

Lors de la discussion, les membres ont souhaité qu'un ajout soit apporté à l'arrêté concernant les personnes qui font du porte-à-porte au nom d'une entreprise afin d'offrir ou de vendre des produits ou des services.

Maire :

Greffière :

Les membres souhaitent que l'arrêté précise que ces personnes doivent obtenir un permis de la municipalité avant d'effectuer de la sollicitation ou de la vente porte-à-porte sur le territoire de la municipalité.

Ils demandent que cet ajout soit ajouté avant l'adoption prévu le 20 août.

5.3.4 Plan de gestion des actifs à long terme du système d'égout sanitaire - Phase 1 - Étude d'infiltration - 2025

Les membres du Comité plénier ont reçu et révisé le rapport et recommandent que le rapport soit transmis au Comité des travaux publics afin que celui-ci puisse étudier les différentes recommandations, évaluer les solutions possibles et déterminer les mesures à mettre en place.

6. Nashville à Lagaceville - Demande de dons ou commandites

Les membres du Comité plénier proposent que l'administration municipale remette des articles promotionnels au Comité de Nashville à Lagaceville afin de soutenir l'événement qui se déroulera du 2 au 6 septembre 2026. En échange, ils aimeraient que le Comité de Nashville à Lagaceville soit invité à faire la promotion de la Loto 50/50 de l'aréna Sportplex.

7. Esgenoopetitj Mawiomi - Demande de dons pour le Pow Wow.

Proposé par M. Philippe Allain
Appuyé par M. Mathieu Robichaud

Le Comité plénier recommande au Conseil municipal d'accepter de remettre un don de 500 $ au comité du Pow wow d'Esgenoôpetitj afin de soutenir l'évènement qui aura lieu du 21 au 23 aout 2026.

ADOPTÉ

8. Nuisances sonores liées aux canons agricoles

Le directeur général a informé les membres du Comité plénier que la municipalité a reçu plusieurs plaintes récemment concernant l'utilisation de canons agricoles dans les champs de bleuets, notamment en raison du bruit occasionné.
Le directeur général a demandé aux membres s'ils seraient intéressés à ce que l'administration prépare une ébauche d'un arrêté municipal visant à encadrer les nuisances sonores sur le territoire de la municipalité, incluant notamment les bruits provenant des canons à bleuets.

Maire :

Greffière :

Les membres du conseil ont été invités à faire part de leurs commentaires et suggestions quant aux éléments qui pourraient être considérés dans une éventuelle réglementation.

9. Lettre d'appui pour l'agrandissement du Foyer Complexe Rendez-vous.

Proposé par Mad. Albertine Savoie
Appuyé par M. Michael Comeau

Que le Comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter d'autoriser la municipalité à transmettre une lettre d'appui au gouvernement provincial afin de soutenir la demande d'ajout de 30 lits au Foyer Complexe Rendez-vous.

Les membres du comité plénier recommandent également que la Municipalité communique avec le chef de la Première Nation d'Esgenoopetitj ainsi qu'avec le maire d'Alnwick afin de leur proposer de signer conjointement la lettre d'appui, afin de démontrer le soutien commun des trois communautés à ce projet.

ADOPTÉ

10. Nouvelles politiques

10.1 Politique de reconnaissance des entreprises locales

Les membres du Comité plénier ont reçu et révisé la première ébauche de la Politique de reconnaissance des entreprises locales. Ils ont été invités à transmettre leurs commentaires et suggestions afin de contribuer à son amélioration.

La politique sera ensuite présentée au Comité du Développement économique et touristique ainsi qu'au Comité des arrêtés et politiques afin de poursuivre sa révision et d'y apporter les ajouts ou modifications nécessaires, avant d'être soumise pour adoption lors d'une réunion du conseil municipal.

10.2 Politique d'accueil des nouveaux arrivants

Les membres du Comité plénier ont reçu et révisé la première ébauche de la Politique d'accueil des nouveaux arrivants. Ils ont été invités à transmettre leurs commentaires et suggestions afin de contribuer à son amélioration.

La politique sera ensuite présentée au Comité du Développement économique et touristique ainsi qu'au Comité des arrêtés et politiques afin de poursuivre sa révision et d'y apporter les ajouts ou modifications nécessaires, avant d'être soumise pour adoption lors d'une réunion du conseil municipal.

Maire :

Greffière :

11. Ajournement

L’ordre du jour étant épuisé, M. Philippe Allain, propose l’ajournement à 19h53.

Le procès-verbal du 13 août 2026 a été révisé et adopté par le Comité plénier le 21 septembre 2026.

Mad. Jessica Robichaud MacKnight, greffière	M. Georges R. Savoie, maire

Maire :

Greffière :